

Département de l'Isère
Arrondissement
de LA TOUR DU PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le lundi 25 septembre 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Frédéric VIAL

Ont donné pouvoir ou sont excusés : Sandrine BOUVAREL, Sukran BOYRAZ, Céline BONVINI (pouvoir à Aurélie MARMONIER), Sébastien GACON (pouvoir à Estelle GHORIS), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Bernard JARLAUD (pouvoir à Paul LAVIE), Jean-Philippe PAUGET (pouvoir à Frédéric VIAL), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Wilfried MADULI) Aimé VIAL (pouvoir à Estelle KELLER).

Date de la convocation : 19 septembre 2023

Secrétaire de séance : Sandrine BUDIN

Conseillers présents à l'ouverture : 18. Quorum atteint.

Délibération n°88 : Demande de subvention auprès de la Région : sécurisation des lieux abritant des forces de l'ordre

La Région Auvergne Rhône-Alpes apporte son aide aux communes pour sécuriser les lieux accueillant des forces de l'ordre. L'aide porte sur deux types de dispositifs :

- Installation de caméras de vidéoprotection aux abords des locaux abritant des forces de l'ordre jusqu'à 80% du montant des dépenses subventionnables HT.
- Création, rénovation et extension des locaux et les clôtures abritant des forces de l'ordre : taux maximum de 40% de la dépense subventionnable d'investissement.

Les calculs de subvention s'effectuent une fois déduites les aides obtenues par ailleurs (notamment FIPD, DETR, ...) ainsi que les recettes types loyers. Les plafonds suivants sont appliqués :

- Pour les dispositifs de vidéoprotection aux abords des locaux des forces de l'ordre : 15 000 € par caméra et 80 000€ par site.
- Pour les travaux de création, d'extension ou de modernisation des locaux des forces de l'ordre : 100 000€ par site.

Afin de sécuriser la brigade de gendarmerie, il est prévu de l'équiper de 3 caméras, renforcer sa clôture, remplacer le portail et d'installer un déport du système de vidéoprotection au sein de la brigade.

Le coût de l'opération est estimé à 86 239 Euros HT.

**Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour),
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- APPROUVE le projet de sécurisation de la brigade de gendarmerie,
- SOLLICITE l'aide de la région Auvergne Rhône Alpes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches pour ce faire.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 25 septembre 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.



Frédéric VIAL

Le Maire,